

PLU

Châteaurenard

Révisé son Plan Local d'Urbanisme

Le 28 septembre 2022 le Conseil Municipal a prescrit la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme.

Pour ce travail la Commune a retenu un groupement pluridisciplinaire spécialisé en planification et développement, environnement, agriculture, paysage et procédure réglementaire : PLANED, ECOVIA, CETIAC, AGENCE PAYSAGES, DL AVOCATS

Pourquoi ? réviser le PLU

Avec un document approuvé en 2006, qui a fait l'objet d'une dizaine de modifications et de nombreuses mises à jour, le PLU de la Commune est aujourd'hui un document vieillissant de moins en moins lisible.

Le PLU actuel ne reflète plus une stratégie globale de développement et n'est plus en adéquation avec les dernières évolutions législatives prônant la réduction de la consommation d'espace, la lutte contre l'artificialisation des sols et donnant une place plus importante à la transition énergétique dans les documents d'urbanisme.

